

N° 7656¹⁰

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

PROJET DE LOI

relative à la réduction de l'incidence de certains produits
en plastique sur l'environnement

* * *

DEUXIEME AVIS COMPLEMENTAIRE DE LA CHAMBRE DES METIERS

(14.3.2022)

Par sa lettre du 2 mars 2021, Madame la Ministre de l'Environnement a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet des amendements parlementaires au projet de loi repris sous rubrique.

Le projet de loi vise à transposer en droit national la directive (UE) 2019/904 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement.

La directive (UE) 2019/904 a pour objectif de réduire la production de déchets plastiques et la dispersion de déchets plastiques dans l'environnement, en particulier l'environnement marin. Elle vise à promouvoir la mise en place d'une économie circulaire ainsi que le respect de la hiérarchie des déchets dans la conception et l'utilisation de matières plastiques et de produits en plastique, plus particulièrement la prévention avant la réutilisation et le réemploi, y compris le recyclage.

Les amendements 1^{er} et 2 visent à intégrer au projet de loi sous rubrique une disposition concernant le conditionnement des fruits et légumes frais initialement prévue au projet de loi modifiant la loi du 21 mars 2017 relative aux emballages et déchets d'emballages (n° 7654). L'entrée en vigueur de cette mesure est en outre repoussée de 6 mois.

L'amendement 3 précise que le mandataire chargé d'assurer le respect des obligations qui incombent à un producteur de produits qui vend des EEE au Luxembourg mais qui est situé en dehors du Luxembourg, doit être une personne physique ou morale établie au Luxembourg.

La Chambre des Métiers soutient ces amendements.

*

La Chambre des Métiers n'a aucune observation particulière à formuler relativement aux amendements au projet de loi lui soumis pour avis.

Luxembourg, le 14 mars 2022

Pour la Chambre des Métiers

Le Directeur Général,
Tom WIRION

Le Président,
Tom OBERWEIS

